

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
COMMUNE DE PIQUECOS

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 21 Mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le 21 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Elisabeth CASTAGNÉ.

Nombre de membres :       - en exercice : 11  
                                  - présents : 07  
                                  - qui ont pris part à la délibération : 07

Présents : Mesdames BARAILLE Angélique, CASTAGNÉ Elisabeth, VIGUIER Marie-José, Messieurs DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, MAUBERT Philippe, ROSET Jacques.

Excusés : Mesdames GAMEL Christine et GARCIA Christèle, Messieurs BUFFAZ Pierre et CASSAGNEAU Didier.

Secrétaire de séance : Monsieur HEMMER Sylvain.

Date de convocation : 13/05/2019

Date d'affichage : 13/05/2019

**2019 21 05 D01 : Attribution des subventions inscrites au BP 2019**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, dans sa séance du 09 avril 2019 le Conseil Municipal a voté au budget primitif 2019 une somme prévisionnelle globale de 2 500 € à l'article 6574 (subventions de fonctionnement).

Afin de pouvoir mandater à chaque association et organisme le montant de la subvention, Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil la liste détaillée suivante :

- Amicale Anciens Combattants .....	23.00 €
- Association Langue et Culture Occitanes ALCOc .....	120.00 €
- Association Les Amis du Château .....	76.00 €
- Fonds Solidarité Logement CAF .....	186.00 €
- Association Départementale Enfants Handicapés (ADAPEI) .....	50.00 €
- Croix Rouge Française.....	50.00 €
- Secours Populaire .....	50.00 €
- Secours Catholique .....	50.00 €
- CAUE .....	50.00 €
- JPA 82 .....	50.00 €
- ONAC 82 .....	50.00 €
- Association Don du Sang .....	50.00 €
- Comice Agricole .....	150.00 €
- Association les Amis de la Médiathèque .....	50.00 €
- AFM du Téléthon .....	50.00 €
<b>Sous-total .....</b>	<b>1 055.00 €</b>

Il sera versé une somme de 30 € par enfant adhérent domicilié sur la commune aux associations sportives ou culturelles. Le versement sera fait sur demande écrite de l'association concernée :

- École Rugby Honor de Cos (1 enfant) .....	30.00 €
- Sambo Honor de Cos (3 enfants) .....	90.00 €
- Judo Gym Lafrançaise (3 enfants) .....	90.00 €
- Foot Loubéjac Arduus (5 enfants) .....	150.00 €
- TRT Judo 82 (6 enfants) .....	180.00 €
- VSQB (1 enfant) .....	30.00 €
<b>Sous-total .....</b>	<b>570.00 €</b>

<b>TOTAL des subventions .....</b>	<b>1 625.00 €</b>
------------------------------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter cette liste détaillée,
- D'autoriser Madame le Maire à mandater ces sommes.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Permanences de tenue du bureau de vote Élections Européennes,
- Demande de prêt de la salle des fêtes par l'association de gym de Lamothe Capdeville (car travaux dans leur salle des fêtes),
- Propriété Wallaert – Passage des Domaines pour estimation du bien,
- Demande de location du gîte au mois sur cet été,
- Préparation du bulletin municipal (proposition d'articles),
- Compte rendu de la réunion de travail avec Monsieur Betton sur projet Atelier municipal /remise Picard/ remise Presbytère.